

PROJECTEUR MULTIMEDIA HITACHI

GARANTIE LIMITÉE

CETTE GARANTIE LIMITÉE ÉNONCE CERTAINS DROITS, EXCEPTIONS ET EXCLUSIONS POUR LES PRODUITS PROJECTEUR HITACHI SPÉCIFIÉ. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT

Garantie limitée. Félicitations pour votre achat d'un produit de projecteur multimédia de Hitachi America, Ltd. (« Hitachi ») (le « projecteur »). Hitachi garantit à l'acheteur utilisateur final du projecteur (le « utilisateur final ») qui réside dans les territoires géographiques précisés à l'annexe 1 ci-dessous (les « territoires ») seulement que le projecteur et les composants, accessoires, lampes et ensembles optiques intégrés ou accompagnant tel projecteur (chacun étant un « composant »), seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant les périodes de garantie applicables spécifiées à l'annexe 1 ci-dessous (chaque une « période de garantie limitée ») assujetties aux modalités, conditions, exceptions, exclusions et clauses de non-responsabilité qui y sont énoncés. La période de garantie limitée applicable pour le projecteur et ses composants commence à la date de que l'utilisateur final achète initialement le projecteur d'un détaillant autorisé de Hitachi situé dans les territoires. Cette garantie limitée s'étend à l'utilisateur final uniquement et ne peuvent être transférée à une autre personne ou organisation

1. Exceptions à la garantie limitée. Voici des conditions et des exceptions qui s'appliquent à la présente garantie limitée.

Mentionnés à l'annexe 1 ci-dessous les accessoires suivants : pièces d'accessoires de projecteur uniquement et la période de garantie limitée pour ces accessoires pour projecteurs ne vaudra que pour la période de garantie accessoire spécifiées à l'annexe 1 ci-dessous. Piles exige ou dans les accessoires de projecteur sont expressément exclus du champ d'application de la présente garantie limitée.

2. Les Conditions et Exceptions à la Garantie Limitée. Voici des conditions et des exceptions qui s'appliquent à la présente garantie limitée:

- accessoires mentionnés à l'annexe 1 ci-dessous comprennent pièces accessoires projecteur uniquement et la période de garantie limitée pour ces accessoires pour projecteurs ne vaudra que pour la période de garantie accessoire spécifiées à l'annexe 1 ci-dessous. Piles exige ou dans les accessoires de projecteur sont expressément exclus du champ d'application de la présente garantie limitée.
- La durée de la période de garantie limitée pour la lampe d'origine incluse comme un composant dans le tout nouveau projecteur (le cas échéant) est spécifiée à l'annexe 1 ci-dessous.
- La Période de garantie limitée couvrant l'assemblage optique, qui comprend l'unité de l'optique dichroïque et l'assemblage de la lentille et du prisme, n'entre en vigueur que durant la période de garantie pour l'assemblage optique spécifiée en Annexe 1. Si, au cours de la période de garantie couvrant l'assemblage optique, celle-ci doit être remplacée ou est, d'une manière ou d'une autre, admissible à la couverture de la garantie, mais que le projecteur a dépassé les maximal d'heures d'utilisation précisées en Annexe 1, Hitachi assumera les coûts de la main-d'œuvre, mais non les coûts des pièces devant être remplacées.
- Sauf dans la Section 2 (b) ci-dessus en ce qui concerne la lampe d'origine du projecteur, tout réparé ou remplacé projecteur et/ou élément doit être garanti que pour le reste de la période de garantie originale pour tel projecteur et/ou composant.

3. Exclusions de garantie limitée. La présente garantie limitée sera nulle et non avenue et Hitachi n'aura aucune obligation au utilisateur final en vertu des présentes si, à la discrétion ou la détermination de Hitachi, les conditions suivantes s'appliquent.

- l'utilisateur final ou une tierce personne a modifié, réparé ou essayé de modifier ou de réparer le Projecteur sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de la part de Hitachi;
- les codes d'identification originales du Projecteur ont été enlevés, défigurés ou modifiés;
- le Projecteur a été endommagé ou ne fonctionne pas en raison d'un accident, d'un sinistre, d'un abus, d'une utilisation à mauvais escient, d'une mauvaise manipulation, d'un mauvais emballage, d'une exposition à la poussière et/ou à la fumée, d'une décharge électrique ou de surtensions;
- le Projecteur n'a pas été installé sur un système en respectant la configuration détaillée dans le guide de l'utilisateur ou a été, d'une manière ou d'une autre, installé incorrectement;
- le Projecteur a été soumis à des conditions de fonctionnement dépassant la plage de fonctionnement détaillée dans le guide de l'utilisateur ou dans la présente garantie limitée;
- le Projecteur a été « utilisé excessivement » qui a dire pendant plus de 8 heures par jour durant la période de garantie limitée; ou
- l'utilisateur final ou tout autre utilisateur du Projecteur n'a pas respecté les consignes du guide de l'utilisateur, y compris, mais non de façon limitative, les instructions précisées dans ledit guide concernant la manipulation, le fonctionnement, le service et l'entretien adéquats du Projecteur.

4. Exclusions de garantie précises. De plus, la présente garantie limitée ne couvre pas l'usure normale du Projecteur, y compris sans limitation, les images rémanentes, les égratignures ou les marques sur la surface de la lentille et/ou du cabinet du projecteur. Veuillez aussi prendre note des exonérations et des exclusions de garantie suivantes:

- Les spécifications des Projecteur peuvent ne pas répondre aux exigences que doivent satisfaire les applications professionnelles ou de cinéma-maison haut de gamme.
- Certains dispositifs USB ou d'autres dispositifs de stockage peuvent ne pas être reconnus par le Projecteur pour plusieurs raisons, sans limitation le chiffrement des

données, la compression des données, la mémoire de l'interface du concentrateur, une définition incorrecte de la catégorie de mémoire ou pour toute autre raison possible.

- Les spécifications des performances sans fil du Projecteur sont définies selon des conditions et des configurations de fonctionnement optimal et les performances réelles peuvent varier selon les caractéristiques de l'ordinateur utilisé (tant le logiciel que le matériel), le rendement du réseau avec ou sans fil et d'autres facteurs similaires ou variables.
- Avec certains Projecteurs, il est possible que de petits pixels foncés ou clairs apparaissent continuellement dans l'image. Ce phénomène est normal et n'indique nullement un mauvais fonctionnement qui serait considéré comme une défectuosité en vertu de la présente garantie.
- Avec certains Projecteurs, des signaux noirs ou très foncés peuvent être reproduits avec certaines nuances autres que noires. Ce phénomène est normal et n'indique nullement un mauvais fonctionnement qui serait considéré comme une défectuosité en vertu de la présente garantie.
- Dans certains Projecteurs, la télécommande infrarouge peut ne pas fonctionner correctement ou peut fonctionner seulement de façon intermittente en raison d'une interférence causée par des ballasts de lampes ou de luminaires fluorescents ou une utilisation dans des environnements très éclairés.

g. En raison des caractéristiques des Projecteurs à courte portée, la tolérance du rendement de la mise au point, de la déformation et du déplacement de l'image peut varier de façon plus importante qu'avec des projecteurs à longue portée de projection. De plus, leur utilisation avec des surfaces d'écran inégales peut provoquer une déformation de l'image et des problèmes de mise au point plus prononcés.

5. Garantie de Réclamations, Procédures de Retour de Projecteur et Remèdes. Dans l'éventualité qu'un projecteur ou un élément de ce dispositif est censé être défectueux pendant la période de garantie applicable, l'utilisateur doit appeler 1-800-HITACHI. L'UTILISATEUR FINAL DOIT PRÉSENTER UNE PREUVE D'ACHAT VALIDE POUR INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. Pour éviter tout dommage pendant le transport, n'importe quel projecteur ou composant retourné en garantie doit être emballé solidement dans l'emballage d'origine ou un emballage sécurisé de manière équivalente. Dommage résultant de l'insobseration de l'utilisateur final solidement emballer et expédier le projecteur ou le composant annulera toute garantie applicable. Hitachi ne sera pas tenu responsable en aucune circonstance pour tout dommage, ou toute perte, tout projecteur ou le composant pendant l'expédition ou transport en commun et recommande que l'utilisateur final se procurer assurance expédition appropriée. Omission ou le refus de retourner à Hitachi, un projecteur ou un composant (y compris, sans s'y limiter, toute lampe de projecteur) qui fait l'objet d'une réclamation de garantie limitée de l'utilisateur final annulera toute garantie applicable. Après réception du projecteur ou un composant et cette preuve d'achat datée, Hitachi inspectera le projecteur. Si Hitachi confirme l'existence d'un tel défaut couvert par cette garantie limitée, Hitachi, à sa seule discrétion, expédiera à l'utilisateur final du projecteur ou les pièces réparées ou remplacer le projecteur ou le composant avec un projecteur ou un composant neuf ou remis à neuf avec des caractéristiques comparables ou supérieures. Si Hitachi détermine no échéant remplacement projecteur ou composant est disponible, Hitachi peut, à sa seule discrétion et option, prend le titre du projecteur en contrepartie d'un remboursement du prix d'achat initial de l'utilisateur final pour le projecteur il y a lieu. RECOURS EXCLUSIF ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE HITACHI ET DE L'UTILISATEUR FINAL POUR LES RÉCLAMATIONS DE GARANTIE VALIDE DOIT ÊTRE COMME INDIQUÉ CI-APRÈS. Si Hitachi répare ou remplace un projecteur ou à tout composant sous cette garantie limitée, n'importe quel projecteur ou composants remplacés deviennent automatiquement propriété de Hitachi. Si Hitachi remplace un projecteur ou un composant sous cette garantie limitée, ou dans le cadre de ce processus de remplacement ou le remboursement si Hitachi rembourse le prix d'achat initial de l'utilisateur final pour le projecteur il y a lieu, n'importe quel projecteur ou un composant retourné à Hitachi deviennent automatiquement la propriété de Hitachi. Sauf dans la mesure contraire à l'article 2 de la présente garantie limitée, tout réparé ou remplacé projecteur ou composant doit être garanti que pour le reste de la période de garantie limitée originale applicable au projecteur ou composant.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES. HITACHI NE DONNE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE EN CE QUI CONCERNE LE PROJECTEUR OU N'IMPORTE QUEL COMPOSANT SON AUTRE QUE AS EXPLICITEMENT PRÉVUS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUN REVENDEUR HITACHI, AGENT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À APPORTER TOUTE MODIFICATION, L'EXTENSION OU L'AJOUT À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, SANS L'AUTORISATION EXPRESSE ET ÉCRITE DE HITACHI. SAUF SI NON EXÉCUTOIRE OU ILLÉGALE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE, HITACHI DÉCLINE TOUTE GARANTIE IMPLICITE Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER, DE NONINFRIGEMENT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISE PAS LES LIMITATIONS DE GARANTIES IMPLICITES, LES LIMITATIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS À CHAQUE UTILISATEUR FINAL. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ TOUTE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER EST RÉPUTÉ À APPLIQUER AU PROJECTEUR OU UN DE SES COMPOSANTS, IL DOIT ÊTRE LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE LIMITÉE APPLICABLE À CET EFFET.

7. LIMITATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ; LOI APPLICABLE. LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE HITACHI, LE CAS ÉCHÉANT, DE DOMMAGES-INTÉRÊTS RELATIFS À N'IMPORTE QUEL PROJECTEUR PRÉTENDUMENT DÉFECTUEUX OU COMPOSANT EN VERTU DE LA RESPONSABILITÉ DÉLICITUELLE, CONTRAT OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE SERA LIMITÉE AU PRIX RÉEL PAYÉ POUR CE PROJECTEUR PAR L'UTILISATEUR FINAL ET COMPREND EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, CONSÉCUTIF, SPÉCIAL, INDIRECT, OU D'AUTRES DOMMAGES DE TOUTE NATURE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE PERTE DE PROFITS OU PERTES D'AFFAIRES, MÊME SI HITACHI EST AU COURANT OU EST MIS AU COURANT DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES À L'AVANCE. CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS. LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À CHAQUE UTILISATEUR FINAL. CETTE GARANTIE LIMITÉE CONFÈRE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, Y COMPRIS CERTAINS AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER SELON LA JURIDICTION DE L'UER DE FIN DE RÉSIDENCE. CETTE GARANTIE LIMITÉE EST RÉGIE PAR ET INTERPRÉTÉE SELON, LES LOIS DE LA JURIDICTION DE L'UTILISATEUR FINAL DE RÉSIDENCE.

ANNEXE 1

PÉRIODES ET TERRITOIRES COUVERTS PAR LA GARANTIE LIMITÉE

La période de garantie limitée ci-dessous s'applique uniquement aux projecteurs achetés à compter de la Date d'effet de la Garantie Limitée indiquée ci-dessous. Si le projecteur a été acheté avant cette Date d'effet de la Garantie Limitée, veuillez vérifier la garantie limitée inclus dans l'emballage d'origine du projecteur ou visitez garantie Archives Hitachi à www.hitachiserviceusa.com pour la garantie limitée applicable à ce projecteur. Toutes les périodes de garantie limitée ci-dessous commencent à la date originale d'achat du projecteur par l'utilisateur final, tel qu'indiqué sur le reçu original de projecteur de l'utilisateur final, facture ou autre preuve d'achat valide. « A-Stock » se réfère à nouveau, et scellé de projecteurs. « B-Stock » veut dire précédemment appartenant ou vendus des projecteurs qui ont été remis en état.

Date d'effet de la Garantie Limitée: 01 octobre 2016

Territoires : États-Unis, (y compris le District fédéral de Columbia et Porto Rico, mais à l'exclusion de tous autres États-Unis territoires, commonwealths, possessions et protectorats) et au Canada.

Modèle du projecteur	Période de garantie du projecteur	Période de garantie des accessoires	Période de garantie de la lampe	Période de garantie de l'assemblage optique
Tous les modèles vendus des conditions A-Stock (à l'exception des modèles indiqués ci-dessous)	3 ans*	60 jours	90 jours ou 250 heures d'utilisation†	3 ans*
CP-X4021N CP-X4022WN CP-WX4021N CP-WX4022WN CP-X5021N CP-X5022WN	4 ans*	60 jours	90 jours ou 250 heures d'utilisation†	4 ans*
Tous les modèles vendus des conditions B-Stock	1 an*	60 jours	90 jours ou 250 heures d'utilisation†	1 an ou 500 heures d'utilisation*†
CP-X25LWN	Aux modalités et conditions de la garantie limitée de Hitachi CP-X25LWN.			

* Sous réserve de l'exclusion à l'utilisation excessive énoncée à l'article 3(f) de la Garantie Limitée.

† Indique la fin de la période de garantie limitée lorsque la première des deux périodes de temps spécifié est caduque/se produit.

Soutien de L'Utilisateur Final: 1-800-HITACHI
Soutien Technique Site Web: www.hitachiserviceusa.com